B.

M. Chor Tourn

S. de J. B. Patrolle

Le Vingt quatre Aoust mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre soussigné a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse jean Baptiste patrolle fils de jean Baptiste patrolle et de Marie Ste André marié, âgé d'une an a été pendant quarante le jours qui a déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre — Arrêt Desforges prêtre

B. B. de Mellyet et de Mellyet Sulaire

Le Vingt huit Aoust mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre soussigné ont été baptisées Marie Marguerite et Marie angélique sœurs jumelles nées de le matin du légitime mariage de jean Baptiste Sulaire et de Marie Magdeleine dardenant le parrain de Marie Marguerite a été jean Baptiste qui a signé et la marraine Marie Marguerite Mentus, le parrain de Marie angélique a été Antoine Mentus et la marraine Marie angélique Portland qui ont tous déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre — — Arrêt Desforges prêtre

+ S. De J. B. Tellier

Le Vingt sept Août mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre soussigné a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse jean Baptiste Tellier fils de joachim Tellier et de Marie Ste André marié hier âgé de trois mois et Vingt jours a été pendant quarante le jours qui a déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre Arrêt Desforges prêtre

S. De Marie Baudry

Le premier Septembre mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre soussigné a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse Marie anne Baudry fille de Louis Baudry et de Marie anne Laindeville morte hier âgée d'un an a été pendant quarante le jours qui a déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre Arrêt Desforges prêtre

B. de Charlotte jolin

Le premier Septembre mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre soussigné a été baptisé sous condition Marie Charlotte née de le matin du légitime mariage de joseph jolin et de Marie Ste Anne Neuland le parrain a été joseph qui a signé et la marraine Marie Elisabeth galiens qui ont déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre — Arrêtons Desforges prêtre

B. de François Laindeville

Le premier Septembre mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre soussigné a été baptisé François né de le matin du légitime mariage de pierre Laindeville et de Marie Minville le parrain a été pierre Minville oncle de l'enfant et la marraine angélique Laindeville tante de l'enfant qui ont déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre Arrêt Desforges prêtre

Le dix Septembre mil sept cent quatre Vingt huitième feuillet dix pour nous prêtre soussigné a été baptisé jean Baptiste né de le matin du légitime mariage de Marie Lehuge, le parrain a été jean Gaspard oncle de l'enfant et la marraine Marie Donnelle Caroline de l'enfant qui ont déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre — Arrêt Desforges prêtre

Le Vingt Septembre mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre soussigné a été baptisé pierre né de dix sept du mois de le légitime mariage de pierre Marin et de Marie Elisabette Bryan, le parrain a été Nicolas gaudet oncle de l'enfant et la marraine geneviève Lenellat grande mère de l'enfant qui ont déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre Arrêt Desforges prêtre

Le Vingt et un Septembre mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre après la publication du bans de mariage entre un jeune jean fils d'un jeune jean et d'une jeune Arthur de la paroisse de St Pierre d'un part, et Marie jeanette fille d'un jean jean Baptiste jeanette et de Marie Veronique galiga de la paroisse de St Roch d'autre part, les bans publiés étant faits aux prônes des messes paroissiales sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni canonique ni civil, je soussigné prêtre curé de la paroisse de St Roch ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale en la manière ordinaire, après publication faite pour notre mère la Ste église en présence de jean jean jeanette, jean jeanette, de Marie Veronique galiga, de joseph jeanette, de François jeanette, de Marie Ste Anne Neuland, de Marie Elisabette galiens, de Marie Magdeleine Tellier qui ont tous déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre Arrêt Desforges prêtre

B. Baudhuin

Le Vingt cinq Septembre mil sept cent quatre Vingt dix pour nous prêtre soussigné a été baptisé joseph né de le matin du légitime mariage de jean Baptiste Baudhuin et de Marie Louise Dreli, le parrain a été urbain Jacquotte et la marraine Marie Vaudry qui ont déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre Arrêt Desforges prêtre

Le Vingt sept Septembre mil sept cent quatre Vingt dix après la publication de trois bans de mariage entre Louis Louise fils de de jean Louis Louise et de Marie Anne Nicolas de la paroisse de St Roch d'une part et joseph jeanette fille de d'un jean jean Baptiste jeanette et de Marie Veronique galiga de la paroisse de St Roch d'autre part, les trois publications étant faites aux prônes des messes paroissiales sans aucun empêchement ni canonique ni civil, je soussigné curé de la paroisse de St Roch ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites pour notre mère la Ste église en présence de joachim Louise, de Marie Anne Louise, et d'antoine Louise frère de l'époux du consentement de Bigaut de Charlotte [illegible] et Marie anne Bigaut qui ont déclaré ne sçavoir signer de le enquis suivant l'ordre — — Arrêt D